

## Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baïse réalise les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de votre commune. Ces contrôles sont obligatoires (cf. Articles L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.1331-11 du Code de la Santé Publique) et ont pour objectif de vérifier si les installations d'assainissement non collectif existantes sont maintenues en bon état de fonctionnement grâce à un entretien régulier.

Au-delà d'une simple vérification, les agents du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) informent les usagers sur leurs obligations et les conseillent sur le bon entretien des dispositifs.

Le comité syndical, constitué par 72 délégués communaux et communautaires, a déterminé la périodicité des contrôles qui ne peut excéder 10 ans :

- Installations conformes avec ou sans défaut d'entretien ou d'usure : **10 ans**
- Installations incomplètes ou non conformes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs ou présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental : **5 ans**

D'autre part, l'obligation de réaliser des travaux de réhabilitation dans un délai de **4 ans** (cf. article L.1331-1-1-II du Code de la Santé Publique) pour les seules installations générant un risque sanitaire ou environnemental identifié permet une amélioration progressive de l'état des dispositifs d'assainissement non collectif et réduit les pollutions diffuses ainsi que les risques sanitaires.

En cas de non-respect du délai maximal de réhabilitation de 4 ans ou en cas d'obstacle à la réalisation du contrôle, tout propriétaire concerné se verra appliquer, après mise en demeure, la pénalité financière prévue à l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique dont le montant a été fixé par le comité syndical à 360 € en 2022 (Montant de la redevance de contrôle de 180 € majoré de 100 %).

Contact : Clémence BIDOT-GERMA et Jérémie BASCOUL - 05 59 600 500 – [spanc@gave-baise.fr](mailto:spanc@gave-baise.fr)

**Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAÏSE**  
3 route de Pau – 64 360 TARSACQ – [www.gave-baise.fr](http://www.gave-baise.fr)